
Secrétariat compétitions LBF secr-competitions@lbf.be - 0478 634 768

Site LBF <http://www.lbf.be>

Le présent avenant complète le Règlement du championnat par carrés, édition 2019 (site LBF)

Cette saison, il n'y a plus que 26 équipes au lieu de 32. Les séries seront régionalisées 2 séries de 6 pour Liège, une de 6 pour BBBW avec 15 rencontres aller-retour aller. HN, comme les années précédentes. Première rencontre le 25 septembre.

1. Les transferts de joueurs ayant participé au championnat la saison précédente, seront communiqués sur le site LBF. Ils sont suspendus du 1er septembre au 31 octobre

2. Formalité à remplir par

2.1 les cercles

Les droits d'inscription sont fixés à

- 230 € par équipe en Super Ligue **déduire 90€** pour les équipes inscrites en 2020-2021, à verser au plus tard le 10 septembre, sur le **NOUVEAU** compte de la LBF. **BE21 1325 5329 3903**

2.2 les capitaines

Au plus tard le 15 septembre, le capitaine de chaque équipe devra fournir

- le nom d'au moins **4 joueurs** entrant dans la composition de son équipe.
- les **cartes de système** décrivant les **conventions** d'enchères des paires de son équipe, **modèle sur le site LBF**.

Le nombre de joueurs qui participent n'est pas limité mais la participation reste toujours soumise à art. 27

3. Cartes de système de toutes les équipes sont consultables sur le site LBF

4. Matériel

19.3 En Super-Ligue **l'utilisation des écrans** est obligatoire (règlement sur le site LBF)
Les cartes anglaises sont autorisées

5. Journée protégée

La dernière journée du round-robin est considérée comme journée protégée.

c.à.d que les rencontres ne peuvent être avancées ni reculées.

Pour participer un joueur doit au moins avoir joué deux matches au cours de la saison

6. Montants et descendants à la fin de la saison 2021-2022 à déterminer

7. Communication des résultats

Le capitaine de l'équipe visitée :

- communique **le résultat de la rencontre avant 20 h**
par SMS au n° **0473 205 473** ou par e-mail : **jassogne.jean@skynet.be**
- envoie la **feuille de match** au plus tard le mardi qui suit la rencontre
 - **par e-mail au secrétariat compétitions LBF jassogne.jean@skynet.be**
 - ou courrier ordinaire à J. Jassogne – bd Audent 31/82 – 6000 Charleroi

S'il n'y a pas de commentaire, seule la face **recto** de la **feuille de match** sera envoyée.
.Le capitaine conservera la feuille originale., jusqu'à la fin du championnat.

Merci d'être attentif à ce que les photos des feuilles que vous transmettez soient complètes et lisibles.

8. Divers

- Rappel : il existe une nouvelle procédure d'alerte depuis 2015 (site LBF)
- Nouveau règlement des systèmes 2019 (site LBF)
- Tableau de conversion IMP-VP : l'échelle continue WBF n'est pas d'application
- code 2017
- Règle de 18 n'est plus d'application.

Amendes et caution

- Amende standard = 50 €

Les amendes pour le retrait d'une équipe

A partir du premier jour de la compétition :

- 5 x le montant de l'inscription .

Le montant de la caution devant accompagner les appels est fixé à 50 €.

16/08/21 et 11/09/2021

LBF a.s.b.l. avenue Meurée 97A – 6001 Marcinelle